

ou annotation 1 OCTOBRE

21 OCTOBRE 2019

Procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil municipal tenue le lundi 21 octobre 2019, à 16h30 à l'Hôtel de Ville de Sainte-Barbe.

La présente séance est présidée par la mairesse, Louise Lebrun.

Les conseillers suivants sont présents :

Mme Marilou Carrier Mme Nicole Poirier Mme Louise Boutin M. Roland Czech

Mme Chantal Girouard, directrice générale / secrétaire-trésorière, est présente.

M. Robert Chrétien et M. Philippe Daoust sont absents

OUVERTURE DE LA SÉANCE

2019-10-31 OUVERTURE DE LA SÉANCE

Proposé par Marilou Carrier Appuyé par Nicole Poirier Que la séance soit ouverte.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ, LA MAIRESSE S'ABSTENANT DE VOTER

2019-10-32 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Proposé par Louise Boutin
Appuyé par Roland Czech
Oug l'ordro du jour quivant soit ager

Que l'ordre du jour suivant soit accepté et déposé dans un registre faisant partie intégrante des présentes.



SÉANCE EXTRAORDINAIRE CONSEIL MUNICIPAL DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BARBE LUNDI 21 OCTOBRE 2019 À L'HÔTEL DE VILLE À 16h30

ORDRE DU JOUR



No de résolution ou annotation

Procès-verbal des Délibérations du Conseil De la Municipalité de Sainte-Barbe

- 1. Ouverture de la séance ®.
- 2. Acceptation de l'ordre du jour ®.
- 3. ADJUDICATION D'UNE ÉMISSION D'OBLIGATIONS À LA SUITE DES DEMANDES DE SOUMISSIONS PUBLIQUES ®
- 4. CONCORDANCE ET COURTE ÉCHÉANCE ®
- 5. Offre de services MDTP Centre culturel ® résolution déjà adoptée en juin 2019
- 6. Levée de la séance ®

2019-10-33 ADJUDICATION D'UNE ÉMISSION D'OBLIGATIONS À LA SUITE DES DEMANDES DE SOUMISSIONS

Soumissions pour l'émission de billets

Date 21 octobre 2019 Nombre de 3

d'ouverture : 21 octobre 2019 soumissions : 3

Heure 10 h Échéance 4 ans et 8 mois

d'ouverture : moyenne :

Lieu Ministère des Finances du D.

d'ouverture : Date Québec Date d'émission : 28 octobre 2019

Montant: 1 615 000 \$

1 - FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.

58 300 \$	2,20000 %	2020
59 800 \$	2,25000 %	2021
61 300 \$	2,30000 %	2022
63 200 \$	2,35000 %	2023
1 372 400 \$	2,40000 %	2024

Prix: 98,59700 Coût réel: 2,71709 %

2 - CAISSE DESJARDINS DU HAUT-ST-LAURENT

58 300 \$	2,82000 %	2020
59 800 \$	2,82000 %	2021
61 300 \$	2,82000 %	2022
63 200 \$	2,82000 %	2023
1 372 400 \$	2,82000 %	2024

Prix : 100,00000 Coût réel : 2,82000 %



No de résolution ou annotation

3 - BANQUE ROYALE DU CANADA

58 300 \$	2,83000 %	2020
59 800 \$	2,83000 %	2021
61 300 \$	2,83000 %	2022
63 200 \$	2,83000 %	2023
1 372 400 \$	2,83000 %	2024

Prix : 100,00000 Coût réel : 2,83000 %

ATTENDU QUE la Municipalité de Sainte-Barbe a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission de billets, datée du 28 octobre 2019, au montant de 1 615 000 \$;

ATTENDU QU'à la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée ci-dessus, le ministère des Finances a reçu trois soumissions conformes, le tout selon l'article 555 de la Loi sur les cités et les villes (RLRQ, chapitre C-19) ou l'article 1066 du Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C-27.1) et de la résolution adoptée en vertu de cet article.

ATTENDU QUE le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par la firme FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC. est la plus avantageuse;

Il est proposé par Marilou Carrier appuyé par Nicole Poirier et résolu unanimement

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QUE la Municipalité de Sainte-Barbe accepte l'offre qui lui est faite de FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC. pour son emprunt par billets en date du 28 octobre 2019 au montant de 1 615 000 \$ effectué en vertu des règlements d'emprunts numéros 2017-08. Ces billets sont émis au prix de 98,59700 pour chaque 100,00 \$, valeur nominale de billets, échéant en série **cinq (5) ans**;

QUE les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvements bancaires préautorisés à celui-ci.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ, LA MAIRESSE S'ABSTENANT DE VOTER



28 OCTOBRE 2019

ATTENDU QUE, conformément aux règlements d'emprunts suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Municipalité de Sainte-Barbe souhaite emprunter par billets pour un montant total de 1 615 000 \$ qui sera réalisé le 28 octobre 2019, réparti comme suit :

Règlements d'emprunts #	Pour un montant de \$
2017-08	1 262 105 \$
2017-08	352 895 \$

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier les règlements d'emprunts en conséquence;

ATTENDU QUE, conformément au 1^{er} alinéa de l'article 2 de la Loi sur les dettes et emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7), pour les fins de cet emprunt et pour le règlement d'emprunt numéro 2017-08, la Municipalité de Sainte-Barbe souhaite réaliser l'emprunt pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements;

Il est proposé par Louise Boutin et Appuyé par Roland Czech et résolu unanimement :

QUE les règlements d'emprunts indiqués au 1^{er} alinéa du préambule soient financés par billets, conformément à ce qui suit :

- 1. les billets seront datés du 28 octobre 2019;
- 2. les intérêts seront payables semi-annuellement, le 28 avril et le 28 octobre de chaque année;
- 3. les billets seront signés par la mairesse et la directrice générale ;
- 4. les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit :

2020.	58 300 \$	2,20000%
2021.	59 800 \$	2,25000%
2022.	61 300 \$	2,30000%
2023.	63 200 \$	2,35000%
2024.	64 800 \$	2,40000%
		(à payer en 2024)
2024.	1 307 600 \$	(à renouveler)



No de résolution ou annotation

QUE, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2025 et suivantes, le terme prévu dans le règlement d'emprunt numéro 2017-08 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de **cinq (5) ans** (à compter du 28 octobre 2019), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt;

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ, LA MAIRESSE S'ABSTENANT DE VOTER

LEVÉE DE LA SÉANCE

2019-10-35 LEVÉE DE LA SÉANCE

Proposé par Nicole Poirier

Appuyé par Marilou Carrier

Que l'ordre du jour étant épuisé que la séance soit levée à 16h40.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ,

LA MAIRESSE S'ABSTENANT DE VOTER

Louise Lebrun

Mairesse

Chantal Girouard

Directrice générale et secrétaire-trésorière

Je, Louise Lebrun, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du Code municipal (RLRQ, chapitre C-27.1)